



COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Compte-rendu de la réunion du 22/12/18 – 9H30 - à HENNEBONT

Présents : Bernard CHAPALAIN (CSD 56), Eric DUCOS (responsable CFI), Patrick EVENO (responsable adjoint championnat), Michel KERISIT (président CSR et CSD 35), Joël LE DIOURON (responsable CRA), Rémy LE GUERNIC (représentant CSD 29), Michel LOMENECH (responsable Championnat), Renan THEPAUT (président), Alain TRICOIRE (CSD 22).

Absents excusés : Guinal BREST (responsable CRJ), Stefano DE BLASIO (CSD 29), André PANNETIER (trésorier et responsable corpo), Marie-Claude PENNEC (responsable vétérans), Jacques SORIEUX (secrétaire général)

ORDRE DU JOUR :

- 1- *Championnat par équipes : (temps alloué 60 mn)*
 - Litiges et brûlages des journées 4 à 7 phase 1
 - Classements et montées-descentes de fin de phase 1
 - GIRPE
 - Championnat féminin
- 2- *Critérium Fédéral : (temps alloué 30 mn)*
 - Point sur le 2^{ème} tour
- 3- *Point sur les compétitions à venir : (temps alloué 30 mn)*
 - Championnat de Bretagne sport dans l'entreprise (12/01/19 à CHARTRES DE BRETAGNE)
 - Coupe et championnat de Bretagne vétérans (9 et 10/02/19 à RENNES)
 - 4^{ème} tour du critérium fédéral de N2 jeunes (16 et 17/03/19 dans le MORBIHAN)
 - Finales régionales par classements (01/05/19 dans le MORBIHAN)
 - Interclubs régionaux (05/05/19 à HUELGOAT/PLOUYE)
- 4- *Cahier des charges des compétitions (temps alloué 30 mn)*
- 5- *Questions diverses*

Avant propos :

Michel KERISIT remercie Patrick EVENO de les accueillir à la salle de la GV HENNEBONT et il excuse les personnes absentes.

1- CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

1.4- Litiges et brûlages des journées 4 à 7, phase 1

Journée 4 du 11/11/2018

PN : OC CESSON 2 – GV HENNEBONT 3

Suite à l'abandon de Julien GAMBIEZ lors de sa première partie, le club de GV HENNEBONT a fourni un certificat médical à la ligue.

Décision : pas d'amende infligée.

R1B: ESP ST QUAY-PORTRIEUX 1 – AL PLOEMEUR 2

Suite à l'abandon de Guillaume GROS lors de sa dernière partie, le club de ST QUAY-PORTRIEUX n'a pas fourni de certificat médical à la ligue.

Décision : application de l'amende prévue.

R2D: ASPTT VANNES 1 – THORIGNE-FOUILLARD TT 5

Suite à l'abandon d'Olivier RIFAUX lors de sa 2^{ème} partie, le club de l'ASPTT VANNES n'a pas fourni de certificat médical à la ligue.

Décision : application de l'amende prévue.

Journée 5 du 25/11/2018

R2A: 7 ILES TT 1 – TT LOPERHET 1

L'équipe de TT LOPERHET a déclaré forfait pour cette rencontre.

Décision : application de l'amende prévue, à savoir confiscation de la caution de 70 €, et paiement des frais kilométriques à la ligue.

Journée 6 du 02/12/2018

R2A: TT FOUGERES/JAVENE/LECOUSSE 1 – CLEGUER TT 1

L'équipe de CLEGUER TT a déclaré forfait pour cette rencontre.

Décision : application de l'amende prévue, à savoir confiscation de la caution de 70 €, et paiement des frais kilométriques à la ligue.

R2D: US GUIPRY-MESSAC 1 – FL LANESTER 2

L'équipe de FL LANESTER a déclaré forfait pour cette rencontre.

Décision : application de l'amende prévue, à savoir confiscation de la caution de 70 €, et paiement des frais kilométriques à la ligue.

R3A :

L'équipe de ST DIVY SPORT 3, qui était exempte, n'a pas fourni sa composition d'équipe dans les temps impartis.

Décision : pas d'amende infligée.

Journée 7 du 16/12/2018

R.A.S

Michel KERISIT informe la CSR que le conseil de ligue du 24 novembre dernier a décidé, à partir de la saison prochaine, de ne plus acheter les feuilles de rencontres de la Fédé par souci d'économie et d'envoyer une feuille au format informatique aux clubs, charge à eux de l'imprimer. Les 4 comités bretons feront la même chose. Par anticipation, les clubs du Finistère ne seront pas sanctionnés en 2^{ème} phase s'ils utilisent la feuille de leur comité.

Michel KERISIT s'interroge sur l'intérêt de continuer à demander aux juge-arbitres d'envoyer un rapport à la ligue après les rencontres. Peu de JA le font et tous les renseignements sont sur la feuille de rencontre. La CSR décide, à l'image de la Fédé, de supprimer l'utilisation de ce rapport à partir de la saison prochaine.

Trois amendes ont été infligées en 1^{ère} phase pour absence de certificat médical suite à un abandon. Ces 3 amendes ont été annulées suite à l'appel des clubs. Du coup, Michel KERISIT s'interroge sur l'intérêt de maintenir cette amende qu'on annule presque systématiquement si le club fait appel. La CSR décide de maintenir cette amende.

Les amendes dues par le club de GOURIN n'ont toujours pas été acquittées. Bernard CHAPALAIN doit s'occuper du problème.

Il s'avère que les équipes exemptes ne fournissent pas toutes leur composition d'équipe dans les délais. La CSR décide d'appliquer strictement l'article II.112.2 des règlements sportifs fédéraux. Au niveau du brûlage, si une équipe n'a pas fourni sa composition dans les 8 jours suivant la rencontre, les joueurs ayant disputé la journée précédente dans cette équipe seront considérés comme ayant participé à cette journée dans cette équipe.

1,2- Classements et montées-descentes fin de 1^{ère} phase

En préambule, Michel KERISIT fait part à la CSR de la question soulevée par Alain TRICOIRE, il y a une quinzaine de jours. Peut-on repêcher le 7^{ème} d'une poule incomplète qui normalement doit descendre ? Il se trouve que la question se pose pour cette 1^{ère} phase. Il n'y a que l'équipe de l'AC PLERIN 2 qui descend de N3. D'autre part, il y avait 2 poules incomplètes en R3 et donc les 7^{èmes} de ces 2 poules doivent descendre en pré-régionale. Il manque donc une équipe en R3 pour compléter les poules de la 2^{ème} phase. Deux solutions sont possibles : repêcher le meilleur des deux 7^{èmes} ou faire monter le meilleur 3^{ème} de pré-régionale. Après discussions, la CSR décide, par 6 voix contre 3, de repêcher le meilleur 7^{ème}. C'est donc l'équipe de CJF/UP ST MALO 2 qui est repêchée en R3.

Michel KERISIT distribue aux membres de la CSR les classements de la 1^{ère} phase et les montées et descentes en apportant une précision sur les départages. La feuille de la 1^{ère} journée de l'équipe de GDR GUIPAVAS 3 en R2 n'est jamais parvenue à la ligue malgré plusieurs relances. Il a fallu compter les manches pour les départager avec un autre 7^{ème} de poule, le FL LANESTER 2. Sans la feuille manquante, GDR GUIPAVAS 3 a déjà un moins bon quotient que FL LANESTER 2. Comme la rencontre, dont la feuille manque, a été perdue par GDR GUIPAVAS 3 sur le score de 8 à 6, on peut considérer que cela a entraîné un déficit de manches plus important. La CSR entérine donc le fait que GDR GUIPAVAS 3 est placé devant FL LANESTER 2.

Les présidents de CSD confirment les montées de pré-régionale à l'exception de celle de LOCMINE qui ne veut pas monter. Bernard CHAPALAIN va demander au 2^{ème} de la poule, PONT-SCORFF/GESTEL TT 1 s'ils acceptent la montée. Si ce n'est pas le cas, c'est l'équipe de QUIMPER CTT 1, 7^{ème} de R3, qui sera repêché. Concernant l'Ille et Vilaine, le club de la RAQUETTE BRECEENNE a perdu son JA en début de saison. La CSR confirme qu'ils ont un an pour se mettre en conformité avec le règlement et qu'ils doivent présenter un candidat au plus tard à la formation du début de la saison prochaine.

La CSR entérine les montées et les descentes de la 1^{ère} phase. Celles-ci figurent en annexe du présent compte rendu et seront envoyés aux clubs par mail.

Le club de TT FOUGERES/JAVENE/LECOUSSE 1 s'estime lésé par la décision du club de MONTFORT TT, lors de la 5^{ème} journée, de faire jouer volontairement un joueur non qualifié dans son équipe 1 en N2 pour ne pas toucher à son équipe 2 qui jouait la montée contre eux en R2. Ils demandent à ne pas figurer dans la poule de l'US VERN 2 en 2^{ème} phase car celle-ci s'annonce comme l'épouvantail de la 2^{ème} phase. La CSR estime qu'elle ne peut pas tenir compte de cette demande et que les poules de R2 seront faites, comme d'habitude, en tenant compte du serpent. Les poules de nationale n'étant faites que les 28 et 29 décembre, les poules de la 2^{ème} phase seront constituées le jeudi 3 janvier.

1.3- GIRPE

Comme on peut le constater dans le fichier joint, l'utilisation du GIRPE au niveau national sur la 1^{ère} phase continue de progresser de façon assez nette, notamment en Bretagne où on est passé au-dessus de la moyenne nationale.

Au niveau régional, on arrive pratiquement à une pleine utilisation du GIRPE dans les Côtes d'Armor. En effet, un seul club, ARMOR PING, ne s'en est pas servi. Le Morbihan est également en forte progression ; alors que le Finistère et l'Ille et Vilaine restent un peu à la traîne, bien qu'étant en progression.

Suite aux discussions de la précédente CSR sur les feuilles bizarres utilisées ou les horaires erronés, Michel KERISIT a effectué un paramétrage de GIRPE, avec l'aide d'Eric DUCOS, afin que les JA puissent sélectionner et utiliser directement les bonnes feuilles.

Ce paramétrage sera sans doute à refaire pour la 2^{ème} phase.

1.4- Féminines

Comme prévu, il n'y a pas de descente de N3 en féminine à l'issue de la 1^{ère} phase et il n'y a pas, pour le moment, de nouvelles équipes inscrites.

Il y aura donc, à priori, 5 équipes en pré-nationale féminine pour la 2^{ème} phase. Les clubs concernés ont été contactés et ils souhaitent tous maintenir cette poule même s'il n'y a que 5 équipes.

La Fédé a décidé de créer un groupe de travail sur l'évolution du championnat féminin par équipes. Elle a demandé à chaque ligue de désigner une personne pour y participer. Renan THEPAUT a contacté Karine PERCHOC du TT LOPERHET qui a accepté de représenter la Bretagne à ce groupe de travail.

2- CRITERIUM FEDERAL

2.1- Point sur le 2ème tour

Seniors messieurs : 24 joueurs prévus, 24 présents

A l'issue du 2^{ème} tour : 2 descentes de nationale 2, 8 descentes de régionale

Seniors dames : 5 joueuses prévues, 5 présentes

A l'issue du 2^{ème} tour : 1 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

Juniors garçons : 23 joueurs prévus, 23 présents

A l'issue du 2^{ème} tour : 4 descentes de nationale 2, 9 descentes de régionale

Juniors filles : 9 joueuses prévues, 9 présentes, 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 2^{ème} tour : 3 descentes de nationale 2, 0 descente de régionale

Cadets : 24 joueurs prévus, 24 présents

A l'issue du 2^{ème} tour : 1 descente de nationale 2, 7 descentes de régionale

Cadettes : 16 joueuses prévues, 14 présentes (1 forfait excusé), 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 2^{ème} tour : 2 descentes de nationale 2, 1 descente de régionale

Minimes garçons : 23 joueurs prévus, 23 présents, 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 2^{ème} tour : 1 descente de nationale 2, 7 descentes de régionale

Minimes filles : 12 joueuses prévues, 12 présentes, 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 2^{ème} tour : 0 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

Benjamins : 24 joueurs prévus, 24 présents

A l'issue du 2^{ème} tour : 2 descentes de nationale 2, 8 descentes de régionale

Benjamines : 7 joueuses prévues, 7 présentes

A l'issue du 2^{ème} tour : 1 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

On peut noter qu'il y a eu moins de forfaits de dernière minute qu'au 1^{er} tour et que 3 tableaux sur 5 étaient complets dans les catégories masculines.

Ce n'est hélas pas le cas en féminines où on est toujours loin du compte.

Le tour de N2 seniors s'est déroulé dans de bonnes conditions à la salle Steredenn à ST BRIEUC. Le JA de la compétition, Gérard LE PAPE a été satisfait de la salle ; mais a regretté que les aires de jeu manquent un peu de largeur. Alain TRICOIRE confirme que ni les joueurs, ni la déléguée ne se sont plaints des conditions de jeu. Il y avait le nombre d'arbitres suffisant, même s'il y a eu un petit couac, sans importance, au sujet de la présence des arbitres stagiaires.

3- POINT SUR LES COMPETITIONS A VENIR

3.1- Championnat de Bretagne sport dans l'entreprise (12/01/2019)

Le JA de la compétition sera Michel KERISIT qui sera épaulé par Jacques LABRUE.

L'épreuve se déroulera sur 12 ou 16 tables en fonction du nombre d'inscrits.

La date limite d'inscription était fixée au 21 décembre et pour le moment, il y a peu d'inscrits ; mais, les inscriptions des Côtes d'Armor ne sont pas arrivées.

Deux joueurs de bon niveau du Finistère ont souhaité disputer cette compétition dans l'optique de se qualifier pour le championnat de France qui doit avoir lieu à VERN-SUR-SEICHE. La fédé, sollicitée par André PANNETIER, a donné son accord et ces 2 joueurs seront rattachés, l'un aux Corps 35 et l'autre aux Corps briochins.

3.2- Coupe et Championnat de Bretagne vétérans (09 et 10/02/2019 à RENNES)

La table sera constituée de Jacques SORIEUX comme JA et de Jacques LABRUE et Jean-Philippe SPEGANE comme DE.

La déléguée de la compétition sera Marie-Claude PENNEC. Michel KERISIT se chargera d'acheminer les coupes et les médailles à la salle pour lui éviter de venir à la ligue.

Les courriers d'inscriptions ont été envoyés aux clubs le 6 décembre avec une réponse demandée pour le 15 janvier.

Suite au problème des gilets jaunes, le n°1 du tableau V3 dans les Côtes d'Armor n'a pas pu arriver jusqu'au lieu de la compétition. Il sera invité au championnat de Bretagne.

Dans le Finistère, le club de GUILERS ne s'est pas déplacé à la coupe vétérans, de peur d'être bloqué par les gilets jaunes.

Tous les autres clubs se sont déplacés sans encombre. Ils demandent à être tout de même qualifiés pour la coupe régionale.

La CSR décide de les placer en dernier remplaçant.

3.3- 4^{ème} tour du critérium fédéral de N2 jeunes (16 et 17/03/19 dans le MORBIHAN)

Le Morbihan n'a toujours pas trouvé de salle pour organiser cette compétition, le club de QUESTEMBERG n'ayant pas pu avoir la salle.

Bernard CHAPALAIN va tenter une dernière relance auprès des clubs morbihannais. S'il n'a rien début janvier, un appel à candidature sera lancé dans les 3 autres comités bretons. Michel KERISIT attend le feu vert de Bernard pour lancer cet appel.

Le JA de la compétition sera Gérard LE PAPE.

3.4- Finales régionales par classements (01/05/19 dans le MORBIHAN)

Le Morbihan n'a toujours pas de candidat pour cette compétition.

Si c'est toujours le cas fin janvier, l'épreuve sera proposée aux autres comités bretons.

3.5- Interclubs régionaux (05/05/19 à HUELGOAT/PLOUYE)

Il n'y a pas d'infos pour le moment, mais Michel KERISIT va contacter le club organisateur.

3.6- Championnat de Bretagne individuel (18 et 19/05/19 à DINAN)

Cette compétition n'ayant lieu qu'au mois de mai, Michel KERISIT ne l'avait pas mise à l'ordre du jour. Mais, comme il n'y aura pas de réunion de la CSR avant le 13 avril 2019, il convient d'en parler.

Elle sera organisée par le club de DINAN qui est un habitué de l'épreuve.

Michel KERISIT va contacter ses dirigeants pour organiser une réunion préparatoire fin janvier.

Le JA de la compétition sera Alain TRICOIRE, le responsable des arbitres sera Jean-Luc POTDEVIN et un des DE sera Eric DUCOS qui s'occupera, en outre, de la remontée des résultats sur le site de la ligue pendant l'épreuve. Reste à trouver un JA adjoint du Finistère (JA potentiel pour la saison prochaine) et un DE.

4- CAHIER DES CHARGES DES COMPETITIONS

La CSR complète des informations disponibles le fichier des JA des compétitions qui figure en annexe.

A la demande de Renan THEPAUT, Michel KERISIT a actualisé « le guide d'une organisation » qu'avait confectionné Michel COAT.

La CSR reprend ce guide point par point et apporte les modifications nécessaires.

Il est entériné par la CSR et figure en annexe de ce compte rendu. Il sera envoyé aux clubs chargés d'organiser une compétition.

5- QUESTIONS DIVERSES

Compte tenu du calendrier, une seule réunion de la CSR sera organisée en 2^{ème} phase, le 13 avril 2019 à PLOUFRAGAN. Dans la mesure du possible, le calendrier de la saison 2019-2020 se fera l'après-midi.

Compte tenu des délais, la validation, par la CSR, des résultats de la 2^{ème} phase, des montées et des descentes, ainsi que le tirage au sort de la journée des titres se feront par mail dans la semaine du 13 au 17 mai. Les convocations pour la journée des titres, qui a lieu le 26 mai, seront envoyées aux clubs le 17 mai au plus tard.

Fin de la réunion : 12h30.

Le Président de la CSR,
Michel KERISIT.

Diffusion : Membres du Conseil de Ligue
Membres de la C.S.R
Comités et Présidents de Comités
Secrétariat LBTT